

## Procès-Verbal du Conseil d'école n°3

**- 21 juin 2016 - 17h**

### **Présents :**

Directrice : Mme Blin

Enseignants Maternelle : Mmes Pulfer, Chanaud, Pirastu, Schmid, Lambert, Bionda, Gaulin, Sanson

Enseignants Élémentaire : Mmes Chaduc, Berenguer, Comte, Faure, Cieslar, Goyon, Demarcq, Villon

ATSEM : Mmes Ballereau, Brun, Djelloud, Mouna

Parents d'élèves : Mmes Atindehou, Ayad, Colson, Falcone, Ghribi, Moncorger, Slaoui, M. Saïd

Maison de l'enfance : M. Naton (directeur)

DDEN : Mmes Malfondet, Vigne

Mairie/Ajointe au Maire Enfance-Education : Mme Callut

Mairie/cadre DEES : Mme Louis-Chevrau

### **Excusés :**

IEN : Mme Goulefer

RASED : Mme Lioure

Enseignants : M. Guillen, Mmes Mouton, Riveil

ATSEM : Mmes Etienne, Darcy, Tipa

Parent d'élève : Mme Schweingruber

### **Ordre du jour :**

- 1/ Tour de table des participants
- 2/ Validation du procès-verbal du 2<sup>ème</sup> conseil d'école
- 3/ Refondation de l'École : nouveautés de la rentrée 2016
- 4/ Préparation de la rentrée / profilage de l'année 2016-2017 :
  - Equipe enseignante, ATSEM
  - Effectifs
  - Organisation des classes
  - Ouvertures de classe
  - Liste de fournitures : présentation et vote
- 5/ Présentation du projet d'extension du bâtiment
- 6/ Questions des parents représentants :
  - Préciser le rôle et les missions des ATSEM
  - Modalités d'exclusion ponctuelle d'un élève de sa classe
  - Gestion de l'affichage lors de l'absence d'un enseignant
- 7/ Projets et sorties scolaires :
  - Retour sur les classes vertes, sorties de fin d'année, tournoi de fin d'année en élémentaire
- 8/ Fête de l'école
  - Bilan, devenir de l'Association Festive
- 9/ Maison de l'enfance :
  - Bilan de l'année, présentation de l'été, prévision pour la rentrée 2016

### **1/ Tour de table des participants**

## **2/ Validation du procès-verbal du 2ème conseil d'école**

- Le 2<sup>ème</sup> conseil d'école s'est tenu le **mardi 8 mars 2016**.

Pour rappel, ont droit de vote dans un conseil d'école : les enseignants, la Directrice, l'Élu Municipal, le DDEN, les parents représentants.

Les autres membres du Conseil peuvent s'exprimer à titre consultatif.

- Le PV du 2<sup>ème</sup> conseil d'école est validé après une brève relecture, à l'unanimité.

## **3/ Refondation de l'École : nouveautés de la rentrée 2016**

La circulaire publiée au *Bulletin officiel du 14 avril 2016* fixe les priorités de la rentrée 2016.

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année.

À la rentrée 2016, les derniers changements réglementaires importants interviennent :

### ➤ **Changement des cycles**

<b>CYCLE 1</b>	TPS, PS, MS, GS	Apprentissages Premiers (depuis la rentrée 2014)
<b>CYCLE 2</b>	CP, CE1, CE2	Apprentissages Fondamentaux
<b>CYCLE 3</b>	CM1, CM2, 6 <sup>ème</sup>	Consolidation
<b>CYCLE 4</b>	5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>	Approfondissements

### ➤ **Évaluation en Maternelle**

- Nouveaux attendus de fin de cycle : le référentiel de compétences est allégé (22 items).

- La notion de progrès ou de réussite est mise en avant avec le carnet de suivi des apprentissages.

### ➤ **Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN)**

Une application Ministérielle centralisera les nouveaux livrets, pour tous les élèves des cycles 2, 3, 4.

Ce modèle National sera construit sur un format identique du CP à la 3<sup>ème</sup>.

À la fin de chaque trimestre, un bulletin détaillera :

- au recto, le niveau des élèves par matière ;

- au verso, les appréciations générales et les projets menés.

À la fin de chaque cycle (CE2, 6e, 3e), une fiche dressera un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage grâce à un indicateur simple : Maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.

### ➤ **Mise à jour des programmes**

Mise en œuvre des nouveaux programmes 2016 pour les cycles 2, 3, 4.

#### **4/ Préparation de la rentrée / profilage de l'année 2016-2017**

➤ **Equipe enseignante, ATSEM**

	<b>MATERNELLE</b>		<b>ELEMENTAIRE</b>
<b>Restent à Joliot CURIE</b>	<b>Enseignants</b> - Audrey BURILLE - Claire CHANAUD - Sophie PIRASTU - Léah SCHMID - Audrey BIONDA - Aline GAULIN	<b>ATSEM</b> - Delphine BRUN - Houria DJELLOUD - Laure BALLEREAU - Lilia GASMI	<b>Enseignants</b> - Anaïs VILLON - Hélène CHADUC - Elodie BERENGUER - Laura FAURE - Mylène CIESLAR - Céline GOYON - Charlotte DEMARCQ
<b>Départ</b>	<b>Enseignants</b> - Marine LAMBERT + (- Dessislava SANSON - Benjamin GUILLEN)	<b>ATSEM</b> - Audrey DARCY - Nadja MOUNA - Ingrid ETIENNE	<b>Enseignants</b> - Anne-Françoise COMTE + (- Clémentine MOUTON)

➤ **Effectifs**

**Maternelle**

<b>TPS</b>	<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>TOTAL</b>
46	52	60	64	<b>222</b>

**Elémentaire**

<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>	<b>TOTAL</b>
50	46	41	45	37	<b>219</b>

➤ **Organisation des classes**

**Maternelle**

	1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Niveau</b>	<b>TPS</b>	<b>TPS/ PS</b>	<b>PS</b>	<b>PS/MS</b>	<b>MS</b>	<b>MS/GS</b>	<b>GSa</b>	<b>GSb</b>
<b>Effectif</b>	34	12+19=31	27	6+21= 27	26	13+13=26	25	26
<b>Enseignant</b>	Audrey BURILLE	?	Claire CHANAUD	Sophie PIRASTU	Léah SCHMID	Marie-A. CLAUSON	Audrey BIONDA	Aline GAULIN

## Elémentaire

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Niveau	CPa	CPb	CE1a	CE1b	CE2	CE2 CM1	CM1 CM2a	CM1 CM2b	CM1 CM2c
Effectif	25	25	23	23	25	16+8=24	13+12=25	12+12=24	12+13=25
Enseignant	Anaïs VILLON	Hélène CHADUC	Elodie BEREN- GUER	Nelly VALLET	Marie PITAUD	Laura FAURE	Mylène CIESLAR	Céline GOYON	Charlotte DEMARCO

### ➤ Ouvertures de classe

- 1 ouverture de classe en Maternelle : elle sera installée dans l'actuelle salle située à l'entrée de la Maison de l'enfance.

La Maison de l'enfance utilisera à la place la salle qui est cette année la classe des CE2, à l'étage (en face de la salle d'arts visuels).

- 1 ouverture de classe en Elémentaire : 2 classes seront installées dans des bungalows provisoires, qui seront placés dans l'actuel skate-park.

*Intervention de Monsieur Naton : il s'agit plus d'un transfert de salle puisque l'ex BCD élémentaire deviendra une salle d'activité Périscolaire maternelle.*

- *Question de Mme Ghribi :*

*Pourquoi est-ce à l'école d'installer des classes en bungalow et non la Maison de l'Enfance ?*

*→ Cette décision a été prise afin d'éviter l'isolement d'une seule classe d'élémentaire dans un bungalow.*

### ➤ Liste de fournitures : présentation et vote

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 14 avril 2016 fournit une liste « modèle » de fournitures, à adapter en fonction des besoins des écoles. La liste de fournitures arrêtée pour la rentrée doit être présentée et validée par le Conseil d'Ecole, puis affichée pour indication à l'ensemble des parents dès le mois de juin. La liste sera également mise à disposition sur le blog internet de l'école.

- Liste proposée : cf. **annexe 1**

- Remarques : la liste correspond à ce qui est demandé à chaque enfant pour l'ensemble de l'année. Cela permet de garder la réserve de chaque enfant en classe et de palier aux éventuels manques en cours d'année.

Question posée par Mme Malfondet (DDEN) : Les quantités demandées ne seront-elles pas trop importantes en cas de fratrie ?

L'équipe enseignante répond que cela correspond à ce qui était déjà demandé les années précédentes.

→ La liste de fournitures est validée à l'unanimité.

## 5/ Présentation du projet d'extension du bâtiment

(Cf. Conseil Municipal du 09 Mai 2016)

Le « nouveau » groupe scolaire Joliot-Curie a été mis en service en 2013. Il avait été alors conçu avec une capacité d'extension de 4 classes sur son préau, en prévision de l'évolution des effectifs scolaires du quartier. Cette capacité d'extension avait été dimensionnée en fonction des études de prospective scolaire de l'époque. Or depuis, des paramètres conjoncturels non prévisibles et non mesurables sont venus impacter fortement la capacité d'accueil du site.

Les dernières études de prospective prévoient l'ouverture de 2 classes de maternelle et de 2 classes d'élémentaire d'ici 2018.

Cette prévision de création de classes, conjuguée aux difficultés de restauration scolaire et aux incertitudes d'évolution des effectifs au-delà de 2020, ont conduit à abandonner le projet initial d'extension de 4 classes sur le préau au bénéfice d'un autre projet plus efficient.

Le projet d'extension a pour objectif de répondre à la fois aux besoins d'ouverture de classes et au problème de saturation de la restauration scolaire en maternelle.

L'opération consiste à construire dans un délai très court un nouveau bâtiment qui soit évolutif en fonction de la prospective scolaire. Il a donc été imaginé en deux tranches avec livraison de la première tranche au plus tard pour la rentrée de septembre 2018.

En attendant ce projet, deux salles de classe en bungalows seront installées cet été dans le skate parc.

Le nouveau projet d'extension du groupe scolaire étudié par la Direction du patrimoine de la Ville permet d'apporter une réponse optimisée en termes de délai, de qualité, de coût et de modularité.

Ce concept présente de nombreux avantages, comme :

- une durée d'opération réduite de moitié, soit un gain de 18 mois ;
- une possibilité de transférer tout ou partie de l'ouvrage sur un autre site en cas d'évolution inversée des effectifs sur le secteur.

#### ➤ **Présentation du projet :**

L'enceinte scolaire sera agrandie du côté de l'ancien groupe scolaire. Elle conservera le même principe d'accès depuis le mail piéton pour le public, depuis la voie pompier pour les enseignants et les livraisons. Une clôture et des portails adaptés aux contraintes du site accompagneront le projet.

La première tranche (phase 1) de l'opération comportera :

- Un restaurant scolaire self-service (175 m<sup>2</sup> hors office)
- 5 salles de classe (60m<sup>2</sup>)
- 1 salle d'étude (30 m<sup>2</sup>)
- Une salle adultes(30m<sup>2</sup>)
- 2 Blocs sanitaires (filles et garçons)
- Locaux de service
- 1 préau
- 1 cour de récréation

La deuxième tranche (phase 2), conditionnelle, comportera :

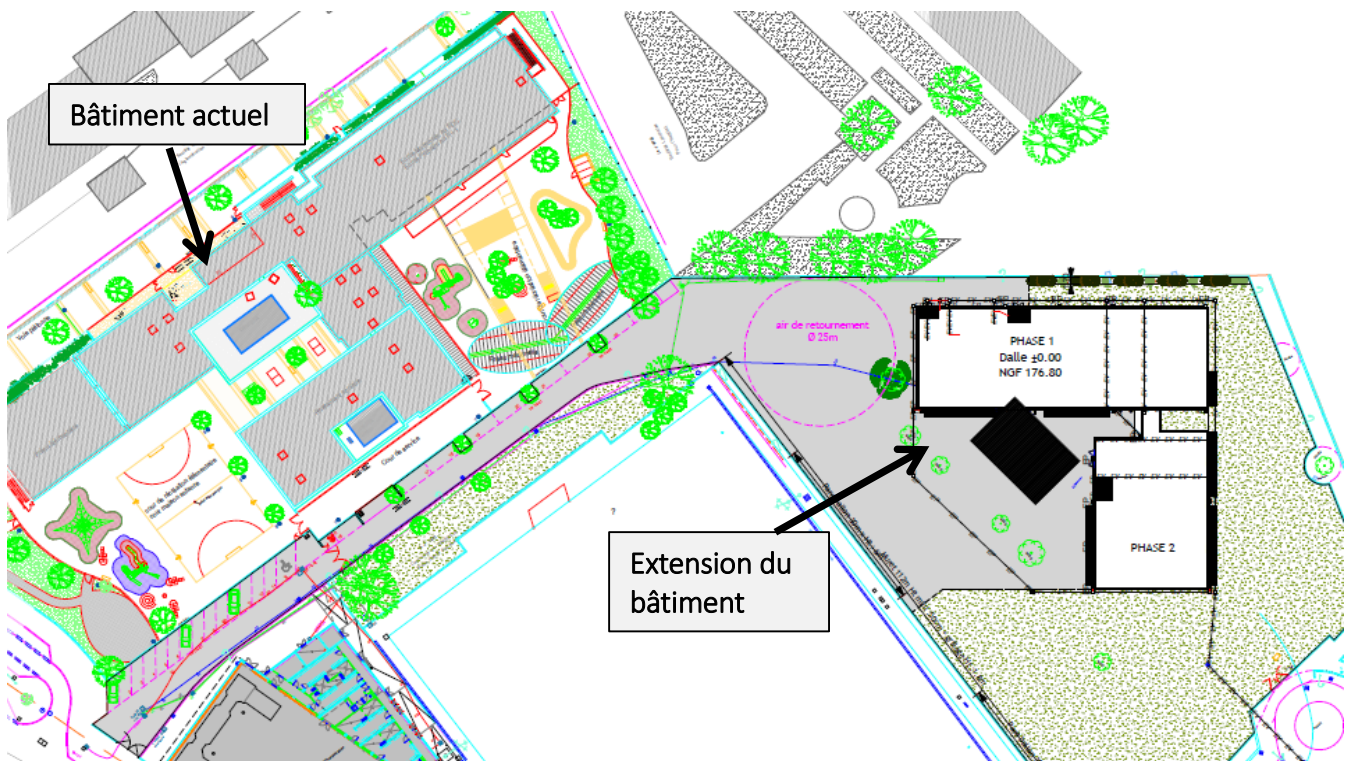
- 5 salles de classe (60m<sup>2</sup>)
- 1 salle d'étude (30 m<sup>2</sup>)
- 2 Blocs sanitaires (filles et garçons)
- des locaux de service

La construction sera réalisée en bâtiments modulaires industrialisés dont les caractéristiques techniques et le confort seront équivalents à ceux d'un bâtiment traditionnel. Les prestations habituelles prévues dans les classes seront préservées (placards, prises informatiques). Il ne sera pas prévu de point d'eau dans les classes ni de jeux de cour.

**École primaire Joliot CURIE, 5 rue Roger Salengro, 69200 Vénissieux**

Mail : [ce.0693035z@ac-lyon.fr](mailto:ce.0693035z@ac-lyon.fr) Tel. : 04.78.01.43.90 (élémentaire) / 04.78.74.14.70 (maternelle)

Site : <http://ecoleprimairejoliotcurie.blogs.laclass.com/>



- Intervention de Mme Slaoui par rapport à la capacité d'accueil de la Maison de l'Enfance.  
→ Mme Callut indique que la mairie travaille également ce point afin de permettre d'accroître les capacités d'accueil du périscolaire.

Mme Callut précise également que les bâtiments modulaires n'auront rien à voir avec des installations de type Algeco.

- Intervention des parents d'élèves : Pourquoi cela n'a-t-il pas été anticipé par la Municipalité au moment de la construction du groupe scolaire ?  
→ Mme Callut indique que la prospective scolaire se fait sans pouvoir anticiper certaines mutations, notamment liées au remplacement de personnes âgées par des jeunes couples avec de jeunes enfants. Le problème du passage en REP est également évoqué puisque la ville ne pouvait le prévoir. Ces données expliquent que la mairie n'ait pas pu anticiper un tel gonflement des effectifs au niveau de l'école Joliot Curie.

- Question de Mme Demarcq : Avec cette évolution, la Direction restera-t-elle unique ?  
→ Aucun changement n'est prévu pour le moment. D'autres écoles de Vénissieux fonctionnent avec une Direction unique pour plusieurs bâtiments.

- Question des parents d'élèves : Une deuxième entrée est-elle prévue pour accéder au bâtiment ?  
→ L'entrée restera la même pour tous, par le bâtiment élémentaire actuel.

- Qu'advient-il des places de parking ?  
→ Il y en aura effectivement moins. (Cela inquiète beaucoup le personnel).

- Une B.C.D. est-elle prévue ?  
→ Aucune BCD n'est prévue dans l'extension. L'école continuera de fonctionner avec des coins bibliothèque dans les classes.

## **6/ Questions des parents représentants**

### ➤ **Préciser le rôle et les missions des ATSEM**

Le temps de travail des ATSEM s'organise autour de l'hygiène des locaux, de l'accueil, de l'aide aux enfants, de l'assistance aux enseignants et de l'encadrement de la restauration scolaire.

- Le décret n° 92-850 modifié du 28 août 1992 indique que :  
« Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative. »

#### 1. Qualités relatives à la mission d'entretien des locaux et d'hygiène :

L'école Maternelle doit être impérativement tenue dans un état constant de propreté, d'hygiène et de salubrité. L'entretien quotidien ne peut être effectué en présence des enfants pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

#### 2. Qualités relatives à la mission éducative :

Les ATSEM contribuent, avec l'enseignant, à l'apprentissage de l'autonomie.

Ils doivent veiller à la sécurité des enfants, respecter leur rythme et favoriser l'apprentissage de la vie sociale. Leurs missions se déclinent à travers toutes les tâches et actes de la vie quotidienne :

- Les ATSEM participent à l'accueil, temps fort de l'organisation pédagogique de la classe ;
- Ils aident les enfants à s'habiller et se déshabiller, les accompagnent lorsqu'ils se rendent individuellement aux toilettes ; ils peuvent être amenés à les changer.
- Garants de l'hygiène, ils seront attentifs au matériel destiné directement aux enfants lors des ateliers ;
- L'ATSEM peut être amené à prodiguer des soins en cas de blessures légères ;
- Les ATSEM secondent les enseignants pour aménager le temps de la sieste des enfants (déshabiller, déchausser, coucher) ;
- Sur la demande de l'enseignant, l'ATSEM apporte son aide pour la préparation des collations aux enfants et collabore aux séquences pédagogiques (psychomotricité, ateliers,).

#### 3. Mission d'encadrement de la restauration :

Dans les écoles maternelles, l'encadrement des enfants sur le temps méridien est confié principalement au personnel Municipal (ATSEM, adjoints techniques intervenant en élémentaire)

### ➤ Intervention de Mme Colson, qui fait une synthèse du questionnement de certains parents d'élèves de l'école :

- Incompréhension face au manque de communication lié aux mouvements de grève : qui faisait grève ? quelles étaient les revendications ?... Les parents d'élèves auraient souhaité plus de communication autour de cette problématique. Ils ont eu le sentiment d'avoir été pris en otage par ce mouvement. Les parents auraient souhaité qu'il y ait plus d'échanges entre les Atsem et les parents d'élèves sur les raisons et les revendications liées à ce mouvement.

- Une solution de repli est-elle prévue pour pallier à ce mouvement de grève en Maternelle ?

→ Mme Callut précise qu'il n'est pas possible de détacher des parents pour surveiller un temps de pique-nique dans les locaux de l'école car la mairie ne peut pas prendre une telle responsabilité. La mise en place d'un service minimum en service de restauration ne peut pas être mis en place par la Municipalité.

Autres questionnements de la part des parents d'élèves :

- Quels sont les horaires, tâches, temps de travail avec et sans les enfants des Atsem ? Un manque d'investissement et de professionnalisme de la part des Atsem a été perçu par certains parents d'élèves.
- Les Atsem ne sont pas toujours présentes dans les classes lors de l'accueil des enfants à 8h20, ce qui est problématique pour les parents.  
→ Des enseignantes répondent qu'il s'agit d'une organisation propre à chaque classe.  
Mme Callut demandera à Monsieur Turpin d'être présent lors du premier conseil d'école de l'année prochaine pour revenir sur les missions et tâches des Atsem.

### ➤ **Modalités d'exclusion ponctuelle d'un élève de sa classe**

Des parents se sont interrogés sur l'utilité d'envoyer un élève un moment dans une autre classe lorsque son comportement est jugé inadapté par l'enseignant.

- Le Règlement Départemental des écoles aborde la question :

« Les manquements au règlement intérieur de l'école, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles. [...] Il est permis d'isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant perturbateur ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres. »

- Les enseignants expliquent que lorsqu'un élève adopte un comportement trop inadapté, il s'avère parfois préférable de le changer un moment classe, afin de permettre aux autres élèves de poursuivre sereinement les activités en cours. Cela permet également à l'élève exclu de prendre la mesure de ses actes puis de réintégrer sa classe dans de meilleures dispositions.

- Intervention de Mme Slaoui qui pose la question de la fréquence de ces isolements d'élèves. Les élèves isolés ne ratent-ils pas alors des apprentissages ?

→ L'équipe enseignante précise que lorsque les enfants sont envoyés dans une autre classe, ils le sont avec leur travail. L'objectif est bien de retrouver un climat serein au sein de la classe et de permettre à l'enfant de se calmer. Même si cet enfant reste dans la classe, il n'est pas en capacité de travailler et se pénalise lui-même, mais également la classe entière.

### ➤ **Gestion de l'affichage lors de l'absence d'un enseignant**

La question a été posée de savoir comment gérer l'information vis-à-vis d'enfants qui viendraient seuls à l'école.

- Dans la mesure du possible, les enseignants de service de surveillance à l'entrée s'assurent que tous les enfants non accompagnés restent à l'école en cas d'absence de leur enseignant.

## **7/ Projets et sorties scolaires**

### ➤ **Retour sur les classes vertes**

3 classes sont parties cinq jours à Champagneux (Savoie), du lundi 25 avril au vendredi 29 avril :

- CE1 (Mme Berenguer)
- CE2 (Mme Faure)
- CE2/CM1 (Mme Cieslar)



**Bilan** : Les trois classes ont beaucoup apprécié leur séjour.

Une **exposition photos** sera organisée **lundi 27 juin à 18h** dans les classes de Mme Faure et Mme Berenguer.

### ➤ **Sorties de fin d'année**

<b>Classes concernées</b>	<b>Date</b>	<b>Sortie</b>
MS (Léah SCHMID) MS (Marine LAMBERT)	Jeudi 26 mai	Parc aux loups de Courzieu.
PS (Claire CHANAUD) MS/GS (Audrey BIONDA) GS (Aline GAULIN)	Mardi 7 juin	Théâtre de Guignol et Petit Musée de Guignol (Vieux Lyon).
CE2 (Laura FAURE) CE2/CM1 (Mylène CIESLAR)	Vendredi 10 juin	Musée Gallo-Romain de Fourvière.
CE1 (Elodie BERENGUER)	Mardi 21 juin	Parc de Parilly : rencontre avec les correspondants de la classe des CE1 (projet correspondance de l'année).
CE1/CE2 (Anne-Fr. COMTE)	Vendredi 24 juin	St-Romain en Gal et Vienne.
CP <sub>b</sub> (Hélène CHADUC) CP <sub>a</sub> (Anaïs VILLON/Audrey BURILLE)	Lundi 4 juillet	Parc City Aventure (Ste-Foy).

### ➤ **Tournoi de fin d'année en élémentaire**

Un tournoi interclasses sera organisé **lundi 4 juillet et mardi 5 juillet**, en partenariat avec la Maison de l'Enfance : les « **Olympiades** ».

#### Déroulement :

- Un mot sera distribué dans la semaine afin d'expliquer le déroulement (jeux, énigmes...) et afin de demander à des parents volontaires d'aider pour l'animation des jeux et pour le pique-nique et goûter de fin d'année.
- Mardi 5 juillet : il n'y aura pas de cantine en élémentaire. Un **grand pique-nique** sera organisé le dernier jour, auquel tous les parents qui le souhaitent seront conviés.

## **8/ Fête de l'école**

### ➤ **Bilan**

La fête de l'école s'est déroulée le **vendredi 3 juin** après la classe.

Les classes ont pu faire leurs représentations devant les parents, sans pluie.

Les stands de jeux installés dans la cour de la Maternelle ont permis de prolonger la fête. L'équipe enseignante remercie les parents qui se sont portés volontaires pour tenir des stands !

Pour rappel, la fête a été organisée grâce à l'implication des parents de l'Association Festive : Mme AYAD (présidente), M. SAÏD (trésorier), Mme ATINDEHOU (secrétaire).

Un grand merci à eux pour leur participation dans tous les points forts de cette année !

### ➤ **Devenir de l'Association Festive**

Les parents actuellement représentants de l'Association Festive quitteront tous l'école à la rentrée prochaine (déménagements et passage au collège).

Pour continuer d'exister, l'Association a besoin de parents pour prendre la relève !

→ Mme Ayad pourra aider à faire le lien avec les parents qui prendront le relais l'année prochaine.

Une réunion est prévue le jeudi 30 juin à 17h.

## **9/ Maison de l'enfance**

### ➤ **Bilan de l'année**

Le projet éducatif est basé sur 3 grands axes :

- le vivre ensemble (notamment autour du tri sélectif, de la laïcité, de temps conviviaux avec les parents...);
- l'autonomie (organiser des projets, ...);
- s'ouvrir au monde (découvrir de nouveaux environnements, de nouveaux styles musicaux, de nouveaux sports,...)

L'association festive soutient fortement la Maison de l'Enfance (mini camps...).

### ➤ **Présentation de l'été**

Deux réunions de présentation seront organisées :

- **jeudi 23 juin** (autour du mois de juillet) ;
- **mardi 5 juillet** (autour du mois d'août).

L'accueil du mois d'août se fera à la journée, avec repas.

### ➤ **Prévision pour la rentrée 2016**

La Maison de l'Enfance dispose de 128 places pour plus de 200 demandes.

- 18 places supplémentaires vont être créées pour l'élémentaire, puisque le restaurant scolaire pourra être utilisé.

Il y a donc au total 146 places.

A la rentrée de septembre, un justificatif de travail sera demandé aux parents lors de la confirmation d'inscription. Si ce justificatif n'est pas présenté, les familles perdront leur place pour donner la priorité aux enfants dont les parents travaillent tous les deux.











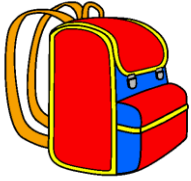








\*\*\*\*\*

**Liste de fournitures - Année 2016-2017**  
**Ecole Joliot CURIE**

**Ecole Maternelle**

<p>1 gourde</p> 	<p>Chaussons</p> 	<p>1 boîte de mouchoirs</p> 	<p>1 paquet de lingettes</p> 	<p>1 change complet : Slip, chaussettes, pantalon, tee-shirt</p> 
---	--	---	---	--

**Ecole Élémentaire**

<p>1 trousse</p> 	<p>5 Stylos à bille de chaque couleur : bleu, rouge, vert, noir</p> 	<p>6 Crayons à papier HB</p> 	<p>3 gommes</p> 	<p>6 tubes de colle (attention aux marques qui ne collent pas...)</p> 
<p>Pochette de 12 crayons de couleur</p> 	<p>Pochette de 12 feutres de couleur</p> 	<p>1 paire de ciseaux (à bouts ronds)</p> 	<p>1 taille crayons avec réservoir</p> 	<p>2 règles plates en plastique rigide, 20 cm</p> 
<p>1 cartable</p> 	<p><b>CP, CE1</b> = 1 cahier de textes <b>ou</b> <b>CE2, CM</b> = 1 agenda</p> 	<p>1 chemise à élastiques (21 x 29,7)</p> 	<p>2 surligneurs</p> 	<p>1 grand classeur rigide (21 x 29,7) à anneaux</p> 
<p>1 paquet de pochettes transparentes perforées (21 x 29,7)</p> 	<p>1 paquet de feuilles mobiles grands carreaux (21 x 29,7)</p> 	<p>1 boîte de mouchoirs</p> 	<p>1 ardoise blanche + 5 feutres à ardoise + chiffon</p> 	<p><b>Merci de veiller à ce que votre enfant ait toujours son matériel en état de marche. Les éléments demandés en plusieurs exemplaires seront gardés en réserve dans la classe pour le reste de l'année.</b></p>